



UNION INTERPARLEMENTAIRE
BUREAU DE L'OBSERVATEUR PERMANENT AUPRES DES NATIONS UNIES

Assemblée générale de l'ONU

Dialogue de haut niveau sur le financement du développement

Déclaration par M. Francois Xavier de Donnea
Membre de la Chambre des Représentants de la Belgique

Nations Unies
New York, le 23 octobre 2007

[Vérier à l'audition](#)

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

C'est un honneur pour moi que de m'exprimer devant vous aujourd'hui au nom de l'Union interparlementaire en ma qualité de membre de la Chambre des Représentants de la Belgique.

L'UIP a souscrit sans réserve au Consensus de Monterrey (2002) et a pris un certain nombre de mesures au fil des ans pour en faciliter la mise en œuvre dans les parlements. Entre autres, elle a adopté en 2005 une résolution sur *la mise en place de mécanismes internationaux novateurs de financement et de commerce propres à permettre le règlement du problème de la dette et la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement*, puis une autre l'année dernière sur *le rôle des parlements dans le contrôle des efforts accomplis pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement, en particulier en ce qui concerne le problème de la dette et l'éradication de la pauvreté et de la corruption*. Grâce à ces résolutions, le financement du développement figure désormais en bonne place à l'ordre du jour des parlements du monde entier.

Sur le plan institutionnel, nous avons pris deux mesures importantes, à savoir : l'institutionnalisation d'un processus connu sous le nom de Conférence parlementaire sur l'OMC, qui vise à faciliter les négociations commerciales, et la création, cette année, d'une commission des affaires des Nations Unies. Cette commission, dont la composition est large, s'est réunie pour la première fois il y a tout juste deux semaines. Elle contribuera à mieux coordonner la coopération entre les deux organisations et se penchera, notamment, sur la manière dont l'ONU organise ses travaux en ce qui concerne le financement du développement. Nul doute que nous aurons de plus amples éléments à signaler sur le travail de cette commission l'année prochaine.

Pour l'UIP, bonne gouvernance et démocratie sont fondamentales pour la mise en œuvre du Consensus de Monterrey. Lorsque les parlements sont faibles, la démocratie l'est aussi et les résultats sont rarement satisfaisants du point de vue du développement. C'est pourquoi nous sommes favorables à des réformes destinées à renforcer l'institution parlementaire et à améliorer le processus de décision dans tous les domaines, en particulier dans ceux qui sont étroitement liés au Programme d'action de Monterrey. A ce propos, nous avons recommandé des mesures pour lutter contre la corruption, notamment grâce à une gestion responsable et transparente du secteur public; nous œuvrons à l'émancipation économique et politique des femmes, en particulier au moyen de budgets qui tiennent compte de la problématique de l'égalité entre hommes et femmes; nous avons encouragé les gouvernements à remettre plus régulièrement des rapports aux parlements sur les progrès accomplis dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD); nous avons demandé que les parlements participent directement à l'élaboration des Documents de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP); et nous avons demandé à nos Membres d'exercer un contrôle plus étroit et d'exiger du gouvernement de leur pays qu'il rende mieux compte de l'action des institutions de Bretton Woods.

Monsieur le Président,

L'aide publique au développement (APD), élément clé du Consensus de Monterrey, demeure l'une de nos principales préoccupations. Certes, l'APD n'est pas la panacée : elle ne suffit pas à elle seule pour parvenir à réaliser les OMD si elle ne s'accompagne pas de politiques destinées à favoriser la création d'entreprises, l'investissement et le commerce. Cependant, c'est un domaine dans lequel les parlements

peuvent apporter une contribution des plus directes, en particulier par le biais du processus budgétaire. Afin d'appeler l'attention sur les nombreux problèmes qui entourent la gestion de l'APD, un rapport a été présenté récemment à la Commission permanente du développement durable, du financement et du commerce de l'UIP en vue d'une consultation suffisamment large de nos parlements membres. Cette consultation débouchera sur l'adoption d'une résolution sur l'aide étrangère à la 118^{ème} Assemblée de l'UIP, qui se tiendra au Cap (Afrique du Sud) en avril 2008.

Les problèmes liés à l'APD sont nombreux et bien connus, et sans vouloir les passer tous en revue, on peut en mentionner quelques uns. Pour commencer, les « augmentations » récentes de l'APD ne sont pas toutes de vraies augmentations. Il s'agit en fait parfois d'annulations de la dette ou encore d'aide humanitaire d'urgence. En outre, un quart de l'APD demeure liée et ne produit donc pas les retombées nécessaires dans les pays bénéficiaires. Les frais d'administration sont trop élevés et l'on consacre trop d'argent à rémunérer des experts extérieurs. Enfin, on omet souvent de dire que l'APD totale correspond à peine à un dixième des dépenses militaires mondiales.

Cependant, le problème le plus important, et de loin, dans la gestion de l'APD a trait au manque de prise en charge (« ownership ») par les pays eux-mêmes – qui se traduit par une inadéquation constante entre l'affectation de l'aide et les priorités des pays, et entraîne par conséquent de mauvais résultats sur le terrain. Les pays auront plus de facilité à faire leur l'APD si le contrôle qu'exerce le Parlement est renforcé. En outre, cette prise en charge serait un argument politique en faveur de futures augmentations de l'APD, sans oublier qu'elle va devenir indispensable dans la mesure où les flux d'APD prennent de plus en plus la forme d'un appui budgétaire global.

Pour améliorer la prise en charge de l'APD au niveau parlementaire, il y a au moins deux conditions : il faut d'une part un examen approfondi plus régulier et un échange d'informations entre les pouvoirs exécutif et législatif et, d'autre part, que les parlementaires aient une meilleure connaissance du fonctionnement de l'APD. Il faut dire la vérité, trop de parlementaires, tout spécialement dans les pays en développement, n'ont pas les compétences pour s'acquitter pleinement de leur fonction ou ne maîtrisent pas les subtilités techniques du système de l'APD. Aussi lançons-nous un appel à tous les organismes donateurs pour qu'ils soient particulièrement attentifs aux besoins des parlements des pays en développement et prévoient plus de fonds pour le renforcement des compétences parlementaires.

Il ressort de certaines évolutions récentes, notamment avec la création du Forum pour la coopération en matière de développement (DCF) dans le cadre du Conseil économique et social, que la nécessité d'associer les parlements au renforcement de l'efficacité de l'aide commence à être reconnue. L'UIP a en effet été invitée à participer à la première consultation sur le DCF qui s'est déroulée à Vienne en mai dernier et elle a également participé au lancement officiel du DCF en juillet. Qui plus est, nous travaillerons avec le Secrétariat du DCF à l'organisation du volet parlementaire du Forum tripartite des parties prenantes, en mai prochain, les deux autres parties prenantes étant la société civile et le secteur privé. Nous espérons vivement que ce Forum deviendra une composante permanente du processus de préparation de chaque session du DCF, et que la voix des parlements sera ainsi entendue sur ce sujet important.

Monsieur le Président,

Le renforcement de la libéralisation du commerce par le biais du Cycle de Doha est un autre point important du Consensus de Monterrey sur lequel nous avons beaucoup travaillé. Par le truchement de la Conférence parlementaire sur l'OMC, que nous avons créée avec le Parlement européen, nous travaillons avec des centaines de parlementaires

très engagés du monde entier pour améliorer la transparence de cette organisation intergouvernementale chargée du commerce vis-à-vis du public.

Cela étant, et malgré quelques progrès ces dernières années, les parlementaires continuent à penser que l'OMC n'est pas une organisation chargée exclusivement du commerce. Ses règles et ses décisions vont bien au-delà du traditionnel domaine des tarifs douaniers et du commerce des marchandises et s'étendent désormais à des questions de politique nationale, telles que la santé, l'éducation, l'emploi, la sécurité alimentaire et l'environnement, pour n'en citer que quelques unes. Dans certains cas, les règles de l'OMC définissent les lois que le législateur peut ou ne peut pas adopter et prévoient même des normes à respecter, ce qui engendre des tensions qui sont d'autant plus importantes lorsque les pays recourent au système de règlement des différends de l'Organisation pour contester des lois nationales. En tant que représentants directs du peuple, les parlementaires sont souvent les premiers à avoir à répondre à tous ceux qui font les frais des ajustements douloureux liés à la libéralisation des échanges.

Il y a cinq ans, quand le processus parlementaire sur l'OMC n'en était qu'à ses débuts, on s'est interrogé sur l'opportunité pour les parlementaires de s'intéresser de plus près à l'OMC. Aujourd'hui, les doutes ont pour l'essentiel été dissipés. La présence des parlements et des parlementaires sur la scène internationale n'a pas modifié l'équation de base, à savoir que c'est aux gouvernements qu'il appartient de négocier au nom des Etats, avec pour mission pour le Parlement de surveiller l'action du Gouvernement, d'influer sur les orientations données aux négociations intergouvernementales, de ratifier les traités commerciaux et d'adopter la législation et les budgets correspondants.

Le blocage des négociations de Doha inquiète vivement les parlementaires. Bien que l'impasse où elles se trouvent résulte d'un manque de volonté politique, qui témoigne de pressions contradictoires de la part des mandants dans chaque pays, les parlementaires sont prêts à assumer leur part de responsabilité pour relancer les négociations. La semaine dernière encore, un groupe de parlementaires qui suit de près les négociations de l'OMC a rencontré à l'UIP les ambassadeurs des pays du G4 et les présidents des organes de négociation de l'OMC chargés de l'agriculture et de l'AMNA. Nous avons des raisons de penser que si les législateurs s'intéressaient un tout petit peu plus à cette question, certains obstacles pourraient être levés. Toutefois, nous pensons aussi que le renforcement de la libéralisation du commerce aurait plus de chances d'aboutir si les gouvernements renforçaient les programmes d'ajustement du marché du travail, s'ils investissaient plus dans l'éducation et la formation et consolidaient la protection sociale.

Monsieur le Président,

Nous allons demander aux parlements de collaborer plus étroitement avec les gouvernements de leurs pays respectifs sur toutes ces questions dans la perspective de la deuxième Conférence internationale sur le financement du développement qui aura lieu à la fin de l'année prochaine. En attendant, tous mes vœux de réussite vous accompagnent pour les travaux de préparation.

Je vous remercie.